



Plèce annexée au PPRNP approuvé par arrêté préfectoral du 27/10/08.
 Pour le préfet : L'adjoint au chef du service intercommunal de défense et de protection civiles
 Didier SARTRE

Commune d'



ESPIRA-DE-L'AGLY

**Plan de Prévention des Risques
 Naturels Prévisibles**

RISQUE INONDATION

**CARTE DU ZONAGE
 REGLEMENTAIRE AU 1/5000**

	LIMITES ZONES POTENTIELLEMENT URBANISABLES AU TITRE DES RISQUES
	LIMITES ZONES NON URBANISABLES
	ZONES NON URBANISEES
	LITS MINEURS
	ZONES URBANISEES OU URBANISABLES AU TITRE DES RISQUES
HAUTEURS D'EAU	
	H <= 0,50m
	0,50m < H <= 1m
	H > 1m
	PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Direction Départementale de l'Équipement des Pyrénées-Orientales
 Service Risques Environnement
 Unité Prévention des Risques
 2 rue Jean Richépin
 BP 909 66 020 - Perpignan cedex 03
 Téléphone : 04 68 38 13 80
 Fax : 04 68 38 12 55
 Mél: Pr.Sre.Dde-66@developpement-durable.gouv.fr